A. <u>CHANGEMENT DE PARAMETRE DE FACTURATION</u>: (Modification du canal d'encaissement)

Avant toute chose, il faut vérifier que la date de fin de la période concernant le dernier décompte calculé ne soit pas antérieure à la date d'effet à laquelle vous voulez passer l'avenant :

• Aller dans l'onglet Décompte

Contrats Comptabilité client Activ	ités Profils Courriers Sol	licitations Rappels de préco	ompte Précont	entieux Interfa	ce administrative	Interface Almerys	Sinistres Compteurs	Indemnisation	ns		
Solde cotisations dues aujourd'hui :	0,00€	Solde (Restant dû) sélectio	nné :	0,00						Chercher	Comptes Fact. et Relev. Décomptes
✓ Masquer les cotisations annulées Filtrer sur le code canal de paiement : ✓ Masquer les cotisations réglées Expor							Exporter	Décaissements Encaissements Paramètres			
Statut	N*	Paiement attendu	Du	Au	Montant T.T.C	. Date échéance	Montant réglé	Restant dû	Créance		
Actif	918671	Cotisations chèque	01/01/2016	30/09/2016	152,99€	·-//	0,00	152,99€			
Actif	Annulation cotisations repri	Cotisations espèce	01/01/2016	//	-146,81 €	01/01/2016	-146,81	0,00€			

a) <u>Dans le cas où la période du décompte</u> courant est antérieure

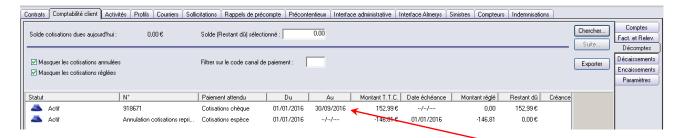
Dans cet exemple nous souhaitons effectuer un passage en prélèvement au 01/10/2016. La date de fin du dernier décompte est au 30/09/2016, elle est donc antérieure à la date à laquelle nous souhaitons passer l'avenant.

Situation avant avenant:

• Ecran Comptabilité client

Date opération	Libellé	Débit	Crédit	Solde	Date système
01/10/2016	Cotisation due 10/2016	152,99€		152,99€	17/08/2016
01/01/2016	Cotisation due 01/2016	96,75€		0,00€	17/02/2016
29/12/2015	Encaissement n°81098 - Cotisations chèque		96,75€	-96,75€	17/02/2016

Ecran Décompte

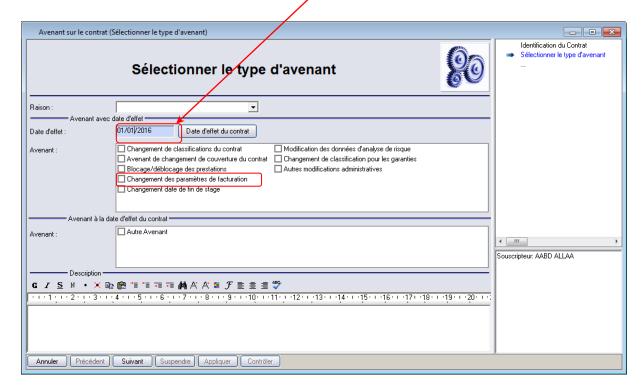


Dans ce cas, il conviendra de passer l'avenant à la date d'effet du contrat, soit ici au 01/01/2016.

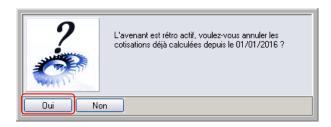
Depuis l'onglet « Contrat », cliquer sur le bouton « Avenant » :



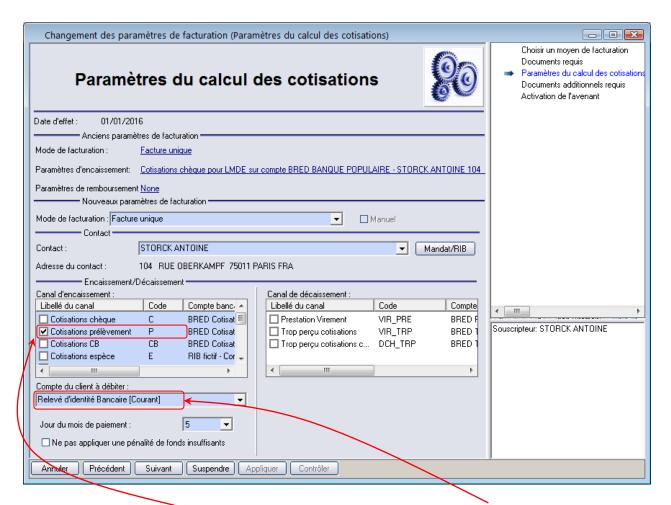
Modifier la date d'effet du contrat, soit ici au 01/01/2016 et cocher « Changement des paramètres de facturation » :



Le message suivant va apparaître :



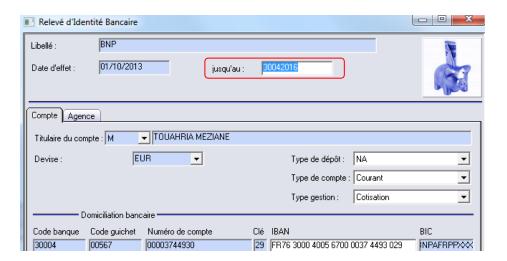
Cliquer sur « Oui »



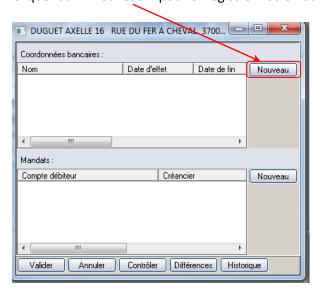
Sélectionner le nouveau canal d'encaissement et s'assurer que le compte client à débiter soit correct.

Dans le cas où il est nécessaire de modifier le RIB, merci d'appliquer la procédure ci-dessous

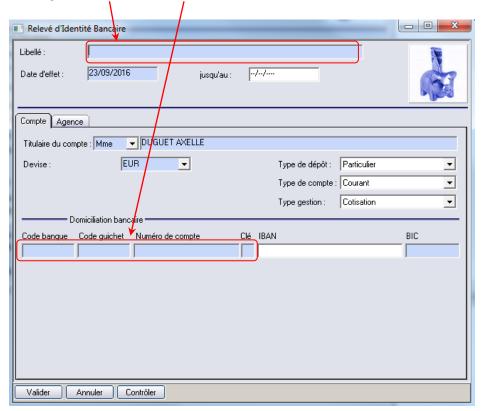
Cliquer sur le bouton « Mandat/RIB », sélectionner l'ancien RIB puis cliquer sur « Modifier », saisir dans la zone « jusqu'au » le jour précédent l'ouverture du nouveau compte, puis cliquer sur « valider »



Cliquer sur « Nouveau » pour enregistrer votre nouveau RIB.

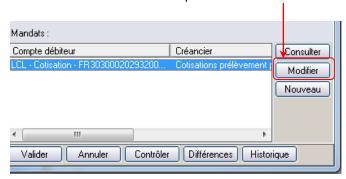


Renseigner le libellé, saisir le RIB et « Valider ».



Il convient maintenant d'affecter le nouveau RIB au mandat existant.

Sélectionner le mandat et cliquer sur « Modifier »



Cliquer sur 🖳 puis cliquer sur « Enlever »

Mandat SEPA - CLAIRE GUEV	ELLOU Centre de gestion Sud	of the last of	_		- X		
Référence unique du mandat :	6231885WYN301						
Date de signature : Date de révocation :	01/10/2015	Type de paiement : Statut :	Récurrent		V		
RIB (Compte débiteur courant) : Canal de paiement :	NC - Cotisation - FR0420041010110768772F03286. Clôturé le 30/09/2016 Cotisations prélèvement pour LMDE sur compte BRED BANQUE POPULAIRE -						
Créé par :	Dalila GHERAB	le : 14/0	04/2016	à 15:12:38	<u> </u>		
Dernier retour mandathèque :							
Valider Annuler Cor	ntrôler Différences Historique	Révoquer					

Cliquer sur le ? et sélectionner le nouveau RIB, puis « Valider »

Fin de la procédure de modification de RIB

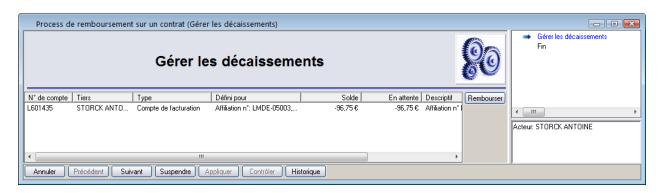
Retour sur l'écran « paramètre de calcul des cotisations »

Suite à la modification du RIB, sélectionner le nouveau RIB dans le compte du client à débiter



Faire « Suivant » jusqu'à la validation de l'avenant.

Dans le cas où la fenêtre ci-dessous apparaît :



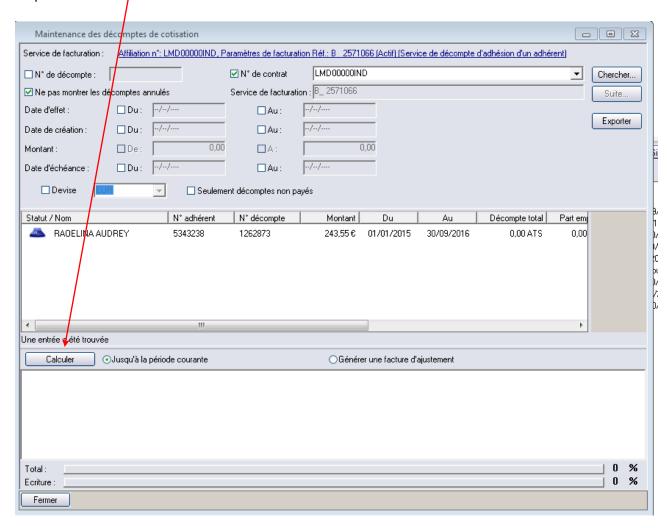
Faire « Suivant ».

Ensuite vous tomberez sur l'écran principal

Afin de calculer les nouvelles cotisations, cliquer sur « DECOMPTER »



Cliquer sur « CALCULER »



Ensuite cliquer sur « FERMER »

Ne pas oublier de Réaffecter avant de mettre en place l'échéancier.

b) Dans le cas où la période du décompte courant est postérieure

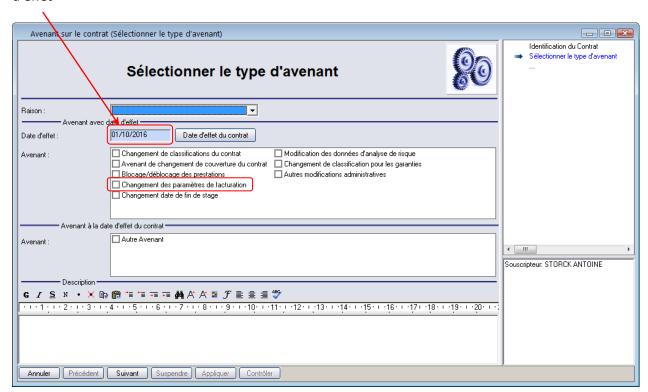
Procéder de la même manière que dans le point a)sauf pour la date d'effet de l'avenant, indiquer la date souhaitée pour le changement (dans l'exemple, le 01/10/2016).

MODIFICATION D'UN RIB (COTISATION)

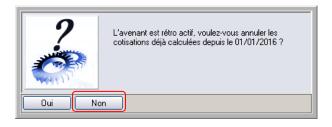
Depuis l'onglet « Contrat », cliquer sur le bouton « Avenant » :



Cocher « Changement des paramètres de facturation ». Il n'est pas nécessaire de modifier la date d'effet

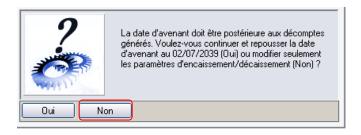


Le message suivant peut apparaître :

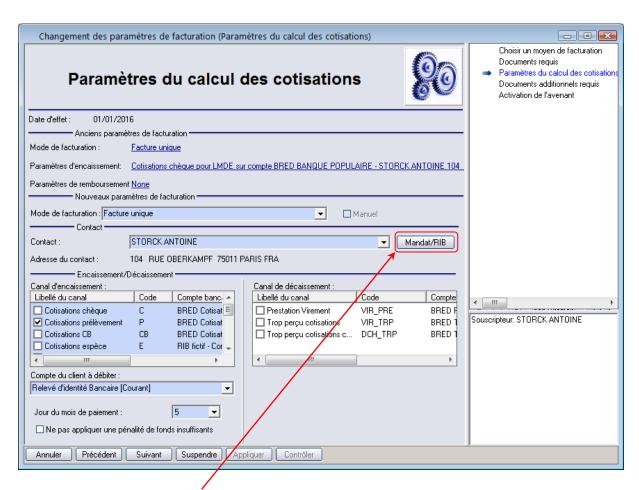


Cliquer sur « Non »

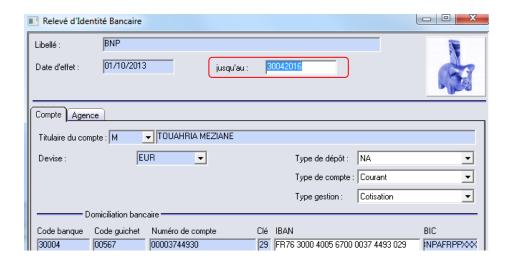
Le message suivant peut apparaître :



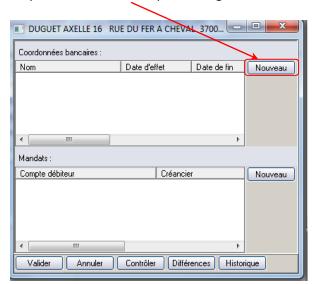
Cliquer sur « Non »

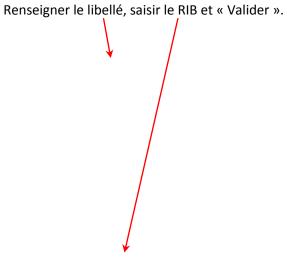


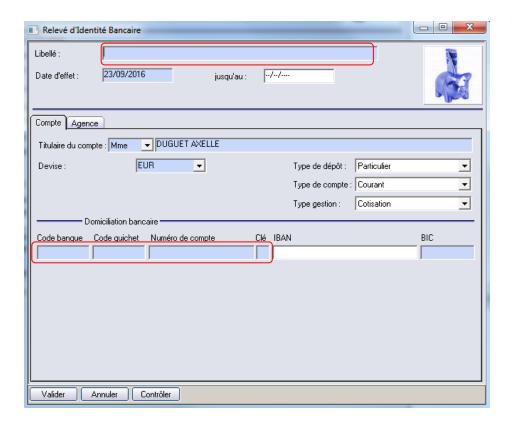
Cliquer sur le bouton « Mandat/RIB », sélectionner l'ancien RIB puis cliquer sur « Modifier », saisir dans la zone « jusqu'au » le jour précédent l'ouverture du nouveau compte, puis cliquer sur « Valider »



Cliquer sur « Nouveau » pour enregistrer votre nouveau RIB.



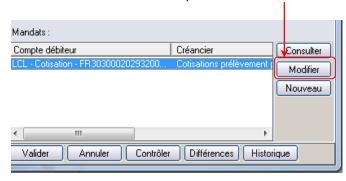




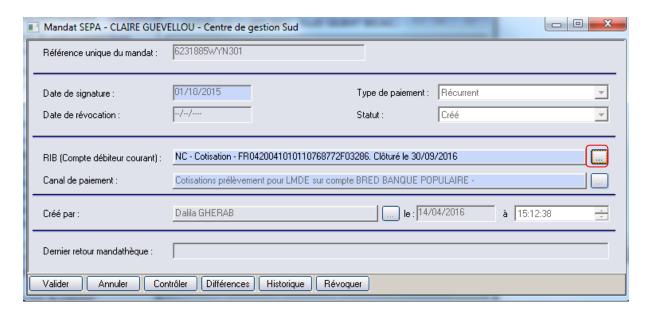
UNIQUEMENT POUR LES COTISATIONS

Il convient maintenant d'affecter le nouveau RIB au mandat existant.

Sélectionner le mandat et cliquer sur « Modifier »



Cliquer sur 🖳 puis cliquer sur « Enlever »



Cliquer sur le ? et sélectionner le nouveau RIB, puis « Valider »